



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement**

Dossier suivi par : C. Gerbier
Tél. 04.71.09.92.56
Mél. cecile.gerbier@haute-loire.gouv.fr

le Puy-en-Velay, le 13 octobre 2020

Monsieur,

Le 2 septembre 2020, vous avez souscrit une télédéclaration au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en vue de la construction d'une stabulation avec deux silos à fourrages (dans le cadre du regroupement de l'exploitation sur le site du MAZET-SAINT-VOY), au lieu-dit «La Chaud» sur le territoire de la commune du MAZET-SAINT-VOY - 43400.

Au vu des effectifs déclarés (110 vaches laitières) et des seuils fixés par la nomenclature des installations classées, votre exploitation relève du régime de la déclaration (rubrique 2101-2c - vaches laitières).

Je vous prie de trouver, ci-joint, la preuve de dépôt de votre déclaration, qui sera mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le département (<http://www.haute-loire.gouv.fr/installations-classees-r673.html>) pendant 3 ans. Il vous appartiendra de respecter les prescriptions générales de l'arrêté du 27 décembre 2013 que vous pourrez consulter sur le site internet : <http://aida.ineris.fr>.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,


Eric PLASSERAUD

Monsieur Jérôme GUILHOT
GAEC DES CHARDONS
Lieu-dit "Le Pin"
43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON